

**Conférence régionale des préfets du
Saguenay–Lac-Saint-Jean**

RAPPORT SYNTHÈSE

**Consultation publique sur les plans d'aménagement
forestier intégré opérationnels (PAFIO)**

Saguenay – Mars 2022

Table des matières

Préambule	1
Section I : Participation à la consultation.....	2
Section II : Synthèse des commentaires reçus	6
ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires	
ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus	
ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation	

Préambule

Comme prévu à l'article 57 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), « les plans d'aménagement forestier intégré doivent faire l'objet d'une consultation publique menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ». La Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a tenu, en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51 selon les dispositions convenues, en se basant sur le Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux. Le présent rapport synthétise les commentaires obtenus lors de cette consultation publique.

Section I : Participation à la consultation

Au début du mois de janvier 2022, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a transmis à la Conférence régionale des préfets (CRP) du Saguenay–Lac-Saint-Jean, organisme régional responsable de la coordination et du fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) et des consultations PAFI, un courriel l'informant de la tenue d'une consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour les unités d'aménagement 023-71, 024-71, 025-71 et 027-51.

Dates de la consultation (début-fin) :	8 février 2022	4 mars 2022
---	----------------	-------------

La direction générale régionale du MFFP a fait paraître un avis public dans les journaux suivants afin d'inviter la population à participer à la consultation publique :

- | | |
|-------------------------------------|----------------|
| - Progrès Week-end (version papier) | 5 février 2022 |
| - Nouvelles Hebdo | 2 février 2022 |
| - Étoile du lac | 2 février 2022 |
| - Le Lac-Saint-Jean | 2 février 2022 |

En plus de ces publications, la Conférence régionale des préfets a diffusé sur les ondes radiophoniques de KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean du 7 au 16 février 2022, de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 7 février au 13 février 2022, à raison de 5 à 8 occasions par jour un message de 30 secondes où la population était invitée à des séances d'informations en ligne et à consulter les plans sur le site internet du ministère. La même invitation a également été publiée sur les sites web de KYK Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Planète à Dolbeau, de Planète à Roberval et de Planète à Alma du 13 au 27 février 2022.

Le MFFP a présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay, le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 en préconsultation lors d'une rencontre en visioconférence le 1 février 2022. Les PAFIO des unités d'aménagement 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors d'une rencontre en visioconférence le 3 février 2022.

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Alexandre Mathieu	1 février 2022	Visioconférence	023.71
André Gilbert	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Caroline Lavoie	1 février 2022	Visioconférence	023-71

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation du PAFIO de la TLGIRT Saguenay			
Nom	Date	Lieu	UA concernée
Catherine Villeneuve	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Diane Bouchard	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Éric Bouchard	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Éric Tremblay	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Gilles Simard	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Guillaume Rosa	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Kathleen Goulet	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Louis Bélanger	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Marc Tremblay	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Michel Laurendeau	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Myriam Poirier	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Nathalie Audet	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Nicolas Tremblay	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Paul-Eugène Grenon	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Patrick Gendreau	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Richard Carbonneau	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Sylvain Boulianne	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Xavier Dubois	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Yanick Claveau	1 février 2022	Visioconférence	023-71
Yvon Bouchard	1 février 2022	Visioconférence	023-71
TOTAL		23 personnes	

Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la TLGIRT Lac-Saint-Jean			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
Arthur Fortin	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Brigitte Gagné	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Carl Tremblay	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Daniel Potvin	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Éric Gaudreault	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
François Levesque	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Gabriel St-Gelais	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Gaston Fortin	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Guillaume Rosa	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Jean-Philippe Larouche	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Marc Tremblay	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Marcel Gauthier	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Marie-Lou Anctil	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Bouchard	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Michel Laurendeau	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Myriam Poirier	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Pascal Turcotte	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Patrick Gendreau	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Stéphan Gauthier	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51

**Liste des personnes ou organismes ayant assisté à la préconsultation des PAFIO de la
TLGIRT Lac-Saint-Jean**

Nom	Date	Lieu	UA concernées
Vincent Chabot	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
Yvon Racine	3 février 2022	Visioconférence	024-71, 025-71 et 027-51
TOTAL		21 personnes	

En raison de la pandémie de COVID-19, aucune soirée de consultation individuelle n'a été tenue. Pour la même raison, les bureaux du Ministère ont été fermés à la clientèle. Des séances d'information virtuelle, tenues par le MFFP, ont tout de même eu lieu pour chaque unité de gestion :

UNITÉ D'AMÉNAGEMENT	DATE ET LIEU DE LA RENCONTRE
024-71 Rivière-Pérignonka	Lundi 14 février 2022 17 h 00
027-51 Dolbeau-Mistassini	Mardi 15 février 2022 17 h 00
023-71 Saguenay-Sud-et-Shipshaw	Mercredi 16 février 2022 17 h 00
025-71 Roberval-et-Saint-Félicien	Jeudi 17 février 2022 17 h 00

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAFIO

Nom	Date	Lieu	UA concernées
François Brassard	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Julia Leguerrier	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Charles Villeneuve	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Jonathan Perron	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Myriam Benoit	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Gérald Morin	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Richard Sirois	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Tommy Tremblay	16 février 2022	UG de Chicoutimi	023-71
Martin Duchesne	14 février 2022	UG d'Alma	024-71
Michel Bergeron	14 février 2022	UG d'Alma	024-71
Jonathan Perron	14 février 2022	UG d'Alma	024-71
Danny Jean	14 février 2022	UG d'Alma	024-71
Ann-Sophie Simard	14 février 2022	UG d'Alma	024-71

Liste des personnes ayant participé aux soirées de consultation des PAFIO			
Nom	Date	Lieu	UA concernées
André Hamel	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Marc Laplante	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Jean-François Potvin	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Claire Desbiens	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Jean-Nicolas Harvey	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Marco Grenier	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Dany Bonneau	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Christin Bégin	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Guillaume Noël	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Dominic Gagnon	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Serge Labrecque	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Carl Bergeron	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Yanick Harvey	17 février 2022	UG de Roberval/St-Félicien	025-71
Bertrand Grenier	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Marcel Gauthier	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Pascal Duchesne	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Steven Marceau	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Jean-François Potvin	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Pierre Ouellet	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
Daniel Néron	15 février 2022	UG de Dolbeau-Mistassini	027-51
TOTAL		33 personnes	

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MFFP (<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/consultation-plans-damenagement-forestier-integre>). Le nombre de visites au site de consultation du PAFIO n'a pas été comptabilisé.

Afin d'émettre ses commentaires et préoccupations sur les PAFIO, les participants étaient invités à remplir un formulaire géoréférencé directement sur le site WEB du MFFP.

Les personnes indiquées dans les tableaux sont celles ayant participé aux activités de pré-consultation. On peut considérer que cette liste représente le nombre minimum de gens qui ont consulté les plans durant cette consultation publique puisqu'il était possible de consulter le site web du MFFP sans s'inscrire en tant que participant à la consultation. La liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires est présentée à l'annexe 1 du présent document.

Section II : Synthèse des commentaires reçus

Le tableau suivant présente le nombre de participants ayant émis des commentaires dans le cadre de cette consultation publique et faisant partie d'une table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT). Dans le cadre de cette compilation, seuls les commentaires provenant d'organismes occupant un siège aux comités de travail de la TLGIRT ont été considérés comme provenant d'un participant à une TLGIRT.

Participant à une TLGIRT	Non-participant à une TLGIRT
14	31

Une fiche de commentaire pouvait contenir plusieurs commentaires portant sur différent type de préoccupations. Le tableau suivant présente le nombre de commentaires émis par type d'utilisateurs.

	Type d'utilisateurs				
	Villégiateurs (chalet, association de riverains)	Zec, pourvoirie, réserve faunique	Chasseur, pêcheur	Récréotourisme (activité, club, association)	Gestion intégrée des ressources
Total	23	5	10	6	1

	Type de préoccupations								
Total	Localisation des travaux	Infrastructures (chemins, ponts)	Types de travaux forestiers	Période réalisation des travaux	Transport (bruit, sécurité, etc.)	Paysage	Aire protégée	Superficie	Conservation de la biodiversité
134	43	26	5	11	5	21	0	5	18

ANNEXE 1 : Liste des personnes ou organismes ayant émis des commentaires

Personnes ou organismes ayant émis un commentaire
31 personnes
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
Association des amis du lac des commissaires
Club auto-neige Chibougamau Inc.
Club de motoneige Caribou-Conscrits
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini Inc.
Club de moto-neige Les Loups du Nord Inc.
Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean Inc.
Club du lac François Inc.
Club du lac François Inc.
Club Passe Partout Roberval Inc.
Pourvoirie Damville Inc.
Réserve faunique Ashuapmushuan
Réserve faunique des Laurentides
Zec des Passes
Total : 45 personnes ou Organismes

ANNEXE 2 : Tableau synthèse des commentaires reçus

Organisme	Synthèse des commentaires reçus
Anonyme	Aussi utilisateur en tant que chasseur-cueilleur. Je suis concernée de voir le secteur situé à proximité immédiate autour du Lac François affectée par la coupe de régénération. Ma famille a un chalet au lac François depuis plus de 50 ans. Cette coupe aurait plusieurs impacts sur notre vie: élimination de nos secteurs de chasse et de cueillette que nous effectuons à pied du chalet depuis plusieurs générations, diminution de la valeur des chalets, diminution de la qualité de vie (bruit, trafic, impact visuel durable pendant plusieurs décennies). Plusieurs opérations de coupe forestière ont déjà eu lieu dans le secteur depuis les dernières années, affectant du territoire que nous avons l'habitude d'utiliser, les bleuetières ont aussi contribué à modifier le paysage en éliminant une grande zone forestière. S'il vous plaît, pensez aux générations futures, à mes enfants qui ne connaîtront pas cette forêt mature. Pensez aux pinèdes à lichen, habitats fragiles qui seront détruits et qui ne retrouveront probablement pas leur aspect actuel. La décharge du lac semble aussi touchée et celle-ci constitue un milieu humide. Mon conjoint chasse la perdrix et l'original avec mon père, la faune sera évidemment affectée par ces coupes. Je comprends que nous devons prélever du bois pour l'industrie, je ne suis pas contre la coupe forestière, mais je trouve que le territoire près du lac François a déjà été intensément touché par les activités forestières au cours des dernier 5 ans et que l'intensification a ses limites. Vous touchez à notre patrimoine, à notre histoire, notre lieu de villégiature au profit de quelques hectare de bois à récolter. S'il vous plaît, ne faites pas cette coupe, je vous en supplie... je pense à tous ces gens qui ont vécu toute leur vie plusieurs mois par année là-bas, si ce projet va de l'avant, rendez-vous compte que vous nous affectez profondément et que nous aurons pour toujours vraiment de la peine d'avoir perdue l'endroit le plus spécial pour nous. Gardez cette zone intouchée, s'il vous plaît, je ne sais pas quoi demander de plus... mais je garde espoir que vous saurez nous écouter.
Anonyme	Des travaux sylvicoles de coupes partielles ont eu lieu en 2021, j'aimerais connaître les dates d'interventions pour la préparation de terrain et le reboisement pour ce secteur. Aussi, éviter les travaux durant la période de chasse au gros gibier de l'automne 2022
Anonyme	Lors des opérations de récolte forestières il faut identifier et rubaner les cours d'eau l'été plutôt que l'hiver afin de bien les protéger. Dans le guide du RADF à la page 20-21-22 il est écrit : La caractérisation de l'eau à l'aide de cette clé ne peut se faire en hiver ou en présence de neige. merci
Anonyme	Secteur de ravage d'hiver Vasière, secteur de repos et zone fraîche occupé annuellement par les orignaux Déjà qu'il y a beaucoup de coupes dans ce secteur et que nous y constatons une grande dégradation de la faune. Le manque de forêt connecté du secteur, nuit à la capacité de la faune d'y demeurer, pour ses besoins fondamentaux. De ce fait, cela impacte grandement les autres utilisateurs de la forêt, tel que les chasseurs, trappeurs.
Anonyme	Je suis résident propriétaire d'un chalet au Lac François, Je fréquente cet endroit depuis ma naissance en 1969, mon grand-père a fondé cet endroit magnifique ancien club privé en 1945. C'est mon milieu de vie avec ma famille, c'est notre quartier. Tous les chemins qui s'y trouvent ont une histoire, une signification, un nom. On y pêche et chasse. On se promène dans ces bois sur tout ce territoire en hiver comme été. Au cours des dernières années, nous avons subi plusieurs coupes de bois massives et ainsi que le développement de la bleuetière. Le seul secteur boisé qui reste intact est ce secteur, Cette coupe aura une incidence dévastatrice pour nous ainsi que pour les 16 autres familles qui comme moi fréquente cet endroit de génération en

	génération. L'impact pour nous est immense versus les bénéfices que vous recherchez. Les compagnies forestières ont déjà amplement profité de nos routes et chemins qu'on a bâti et qu'on entretient depuis 75 ans. La perturbation va aussi au-delà des humains, on voit la présence d'une grande variété d'animaux sauvages dans ce secteur. De plus, ce secteur n'est pas affecté par la tordeuse d'épinettes. Merci de tenir compte de ces commentaires et retirer ce secteur de toute coupe de bois.
Anonyme	Depuis 5 ans il y a eu beaucoup de coupe forestière dans ce secteur. On a constaté une baisse significative de faune petite et grande, beaucoup de circulation de pick-up dans les chemins restant, cela dérange énormément la vie faunique, détérioration du sol du a l'érosion et au vent, perte d'humidité du sol, gaspillage énorme de bouleaux. Ce secteur est un espace nourricier et de forêts denses qui sert de repos et de refuge aux cervidés et également à la petite faune, oiseau, couleuvre etc. Il y a déjà beaucoup de chemin qui met une pression sur la faune, en ajouter serait néfaste. On devrait laisser plus d'îlots boisés de 300m x 300m afin de faciliter le déplacement de la grande faune.
Anonyme	Les bandes longeant les baux de villégiature ne sont pas suffisamment large pour conserver 1) une qualité visuelle suffisante et une intimité, surtout lorsque la forêt n'est pas suffisamment dense. 2) permettre une qualité de villégiature et d'activités (chasse, présence de faune pour le plaisir, rebut de coupe, billots laissés, huile et liquide hydraulique non-récupéré, moins de vent). 3) pour conserver la valeur du chalet et du terrain. Clairement, qu'advenant une vente, le bassin d'acheteur potentiel serait atténué (jeune pas d'argent, les vieux pas le temps d'attendre que ça repousse). À moins dans baisser le prix demandé. Or, nos comptes de taxes et le prix du bail ne baisse pas eux. Suggestion : chaque bail de villégiature devrait être protégé par une bande de 2km sans coupe. Indépendamment qu'il s'agisse de 1 ou plusieurs baux. Le secteur visé pour le plan des coupes forestières 2022-23-2028, est un secteur où des coupes ont eu lieu, en 2016, 2018. La scarification et la plantation ont été réalisées 2019-20. Secteur où clairement, nous ne sommes pas dans les délais/état de forêt 10ans/10pieds et encore moins, 7mètres. (les plantations doivent avoir à peine 2 pieds.) Faire des coupes sur ces parcelles de forêts résiduelles, (j'ai placé le point au milieu de:) longeant le chemin principal de la Zec, près des Lacs Liqueur, Canette et Laurentides, ainsi que le long du Lac Travers causera un dénué complet. Plus de forêt connectée pour la faune, perte d'habitat nourricier et d'air de repos. Plusieurs sites de RUT, de ravage d'hiver, d'air de repos pour l'orignal ont déjà été détruit par les coupes forestières. Une tanière pour l'ours, n'est plus fréquentée depuis ces mêmes coupes. Aucun système, tel que LIDAR, peut tenir compte de ces aspects terrains. Bref, les activités liées à la faune seront complètement détruites et pour longtemps. Déjà, qu'ils sont actuellement bouleversés dans leur habitat. En tant que chasseur et propriétaire de chalet, je demande au Ministère d'appliquer les mesures nécessaires pour préserver la faune et la qualité des activités des autres utilisateurs de la forêt, tel que les villégiateurs et chasseurs. Cela fait partie du mandat du MFFP. On nous vente le principe d'harmonisation, il faut maintenant le voir en action. Et sentir, que c'est une préoccupation. Une équité entre les forestières et l'ensemble des autres utilisateurs de la forêt est souhaité. On ne parle pas ici de cesser les coupes forestières, mais plutôt, dans réduire les impacts Hors zone de planification, simplement pour apporter une cohérence, sur mes commentaires précédents, où je me définis comme propriétaire de chalet, or mon nom n'est pas celui sur le bail que représente le point. Nous sommes copropriétaires (Documents légaux l'attestant), mon frère et moi. Comme un seul nom est sur le bail (dossier : 211165000000 / client : 0017841203.000000), c'est celui de mon frère, Martin Bonneau.

	Autre point: la représentation graphique de la coupe forestière m'apparaît incorrecte. La réalité est que la bande de bois laissé derrière mon chalet est plus petite que ce qui est représenté. Et la coupe longe davantage la rivière en direction de mon chalet. Voilà le genre de situation où le jugement du forestier n'était pas au rendez-vous, où l'un peut constater que l'harmonisation ne fait pas partie de leur préoccupation et que la supervision était déficiente. (En plus d'avoir trouvé deux résidus d'huile à proximité). Ce qui justifie de laisser une distance de 2km des baux. En référence avec le commentaire numéro : 82, 83 Ces secteurs sont près de mon chalet (conserver une villégiature), des coupes récentes ont eu lieu en 2020 à l'extrémité sud. La repousse des plantations n'a pas atteint 7mètres ou encore, 10 pieds et ne fait pas 10 ans que le secteur a vécu des coupes forestières. Svp, conserver des forêts connectées. Attention aux coupes à blanc. En référence avec le commentaire numéro : 82, 83 Des coupes forestières et des travaux sylvicoles ont eu lieu (+/- 2016-2018). La repousse des plantations n'a pas atteint 7mètres ou encore, 10 pieds et ne fait pas 10 ans que le secteur a vécu des coupes forestières. Svp, conserver des forêts connectées. Attention aux coupes à blanc. Donnez une chance à la faune.
Anonyme	Les opérations forestières pour des raisons économiques et d'emplois ont leur raison d'être, j'en conviens, mais comment arriver à trouver un équilibre, une cohabitation entre les intérêts économiques et les intérêts des autres usagers de la forêt, les chasseurs, les pêcheurs les amateurs de nature qui en font leur terrain de jeu ? Je me questionne sérieusement quand je consulte les plans d'aménagements prévus autour du lac à François. Plusieurs opérations forestières ont été et sont encore exécutées dans le secteur. Pour les villégiateurs, ce projet de coupe en est un de trop. Il aura un impact très important sur la qualité visuelle du paysage c'est certain et la qualité de vie tout court. Mais qu'en est-il du reste? Notre lac est un lac de tête, plusieurs ruisseaux alimentent ce lac. Il y aura en plus des perturbations pour la faune et la végétation. La forêt a une valeur économique, mais elle a aussi une valeur qui contribue au bien-être humain. De plus, il faudrait s'interroger sur nos priorités : 933,20 ha de forêt à couper pour une forestière vs un paysage de désolation qui prendra des années à se régénérer et qui affectera la qualité de vie des utilisateurs, entre autres, les propriétaires de la quinzaine de chalets autour du lac. Forêt pour tous, j'en doute. Autant que je doute que cette consultation tiendra réellement compte du point de vue des usagers. Les forestières ont le bras long et la faveur du gouvernement en place. Malheureusement, on ne pèse pas lourd dans la balance.
Anonyme	Des chemins à jour sur la carte ainsi qu'une légende serait appréciée Merci
Anonyme	Il manque 2 chalets à la zone de villégiature regroupée du lac du petit caribou. J'aimerais être consulté, lorsque la montagne entre le chemin principal et le lac Suzanne sera récoltée. J'aimerais que le chemin d'accès à la récolte soit raccordé au chemin principal de la ZEC. J'aimerais pouvoir donner mon avis pour l'implantation d'éventuels blocs de récoltes près de la zone de villégiature concentrée du petit caribou et de son encadrement visuel.
Anonyme	Secteur très sensible à protéger. Secteur à omble de fontaine en allopatrie. Présence de caribous forestiers. Tous les cours d'eau devront être adéquatement protéger pour la reproduction de l'omble de fontaine. Possibilité de sédimentation avec tous les cours d'eau intermittents. Secteur de villégiature important, plus de 10 baux de villégiature. Plusieurs prises d'eau dans les flancs de montagne à proximité des chalets. Important de remettre en état les accès aux baux de villégiature et d'assurer un accès lors des travaux de récolte pour tous les utilisateurs. Nous serons vigilants sur ce point. Plusieurs installations de chasseurs à l'original.

	Respecter un encadrement visuel convenable pour les villégiateurs et éviter la récolte intensive aux abords des plans d'eau. Secteur très humide. Plusieurs sites devront être protégés.
Anonyme	Il y a déjà eu depuis quelques années plusieurs coupes de bois dans les alentours du Lac-à-François, ce qui a dénudé tout ce coin de région. Il y a plusieurs lacs à truite mouchetée dans ce coin et les arbres ont été coupés tout le tour. Ma famille a un petit chalet autour du Lac-à-François depuis près de 50 ans. Nous faisons très attention à notre environnement avec les autres chalets qui sont autour.
Anonyme	Je ne recommande pas de développer les coupes dans ce secteur, j'y ai remarquer des ravages d'hiver, plusieurs vasières, secteur de repos et zones fraîches occupés annuellement par les orignaux. De plus cette portion est proche du chalet familial, ceci affecterait la valeur du chalet ainsi que le paysage.
Anonyme	Préoccupation en lien avec le respect de l'encadrement visuel. Une coupe forestière a été effectuée à l'hiver 2022 dans la montagne représentant la majorité du paysage des villégiateurs du Lac François. Cette coupe a déjà affecté de façon importante le paysage de l'ensemble des villégiateurs. Une autre coupe pouvant affecter le paysage ne devrait pas être effectuée dans ce secteur. Préoccupation en lien avec la protection de l'environnement du Lac François. Le Lac François est un petit lac qui subit déjà des pressions importantes sur son écosystème en raison la présence de nombreux villégiateurs et des coupes forestières effectuées à proximité pour la réalisation de bleuetières. Il est impératif de protéger ce lac et d'éviter toutes coupes forestières dans ce secteur, qui a déjà été suffisamment affecté par diverses interventions. Plusieurs coupes forestières ont été effectuées à proximité du Lac François dans les dernières années. D'immenses coupes à blanc ont été effectuées très près du Lac François pour la réalisation de bleuetières. Il est nécessaire de considérer dans votre plan d'aménagement que ces secteurs ne seront jamais replantés et ne pourront pas se régénérer comme d'autres coupes forestières.
Anonyme	Bonjour, toute nouvelle intervention autour du lac à François serait désastreuse car le secteur a déjà été grandement affecté par différents projets : les bleuetières, les nombreuses coupes forestières et la pollution lumineuse des serres Toundra
Anonyme	Ce site en est un nourrissez pour les orignaux, un site de reproduction. Il faut garder ce site. C'est un site d'orignaux et de reproduction et c'étaient des passes naturelles pour les orignaux et il faudrait couper les chemins pour arrêter le monde de passe pour qu'ils puissent retrouver leur vie naturelle avant il n'y avait pas de chemin c'est pour ça qu'il faut arrêter le monde de passer pour qu'il retrouve leur vie passible dans leur état naturelle C'est assez bûcher dans cette zone-là. Il ne faut plus qu'il est de coupe dans ce secteur merci.
Anonyme	Nous possédons un chalet aux abords du Lac François et je ne comprends pas la coupe jusqu'aux abords du Lac. Les arbres sont en bonne santé (notre famille possède ce chalet depuis plus de 50 ans et nous connaissons bien la forêt). Je crois que laisser une zone de quelques centaines de êtres au tour du lac serait justifié pour les personnes, la faune. Cette Zone est déjà fortement touchée par la déforestation (bleuetière, coupe de bois, etc.) Je cherche une justification à cette coupe dans une zone fortement touchée par d'autres coupes. Nous possédons un chalet aux abords du Lac François depuis plus de 50 ans et j'y connais la santé des arbres. Je ne vois aucune justification à une coupe si proche du Lac. Il faut préserver les forêts vierges en santé! Il est inconcevable de faire des coupes dans une zone ou déjà presque toute la végétation a été coupée. De plus, des dizaines de chalets sont dans le secteur! Les animaux n'ont pas de place ou aller avec les coupes et la bleuetière!
Anonyme	Prendre considération de l'activité chasse à l'original dans la planification.
Anonyme	Les terres publiques dans le secteur du Lac François sont partagées entre villégiateurs, résidents de Saint-Félicien et industrie forestière depuis nombreuses

	années. Leur valeur ne se mesure pas seulement en volume de bois, mais aussi en qualité de vie pour les québécois qui utilisent le secteur, et pour la faune qui l'habite. Il y a déjà eu des coupes importantes dans le secteur il y a une quinzaine d'années. Je demande que le MFFP considère l'ensemble des intérêts et non seulement ceux des forestières privées, dans le partage de nos ressources collectives. Je souhaite que le secteur autour du Lac François soit épargné au-delà des quelques mètres prévus dans la Loi.
Anonyme	Demande de protection de l'aspect visuel autour du lac de la Java ainsi que de la population d'omble de fontaine, si des coupes sont prévus autour du lac. Demande de protection des tours de chasse ainsi que des sentiers d'accès lors des travaux de débroussaillage (ne pas faire tomber d'arbre dans les sentiers) et lors de la coupe (la localisation des sentiers peut être transmises) Demande de protection des tours de chasse ainsi que des sentiers d'accès lors des travaux de débroussaillage (ne pas faire tomber d'arbre dans les sentiers) et lors de la coupe (la localisation des sentiers peut être transmises)
Anonyme	Nous avons déjà eu des coupes de bois dans notre secteur, il y a même des secteurs que vous n'avez pas encore replanté il serait préférable de le faire et de laissé passer des années avant de recommencer des coupes dans ce secteur. Sinon cela sera une coupe à blancs. Il faudrait que les repousses soient aux moins à un 10 à 12 pieds de haut. Propriétaire d'un chalet Vous devez fermer l'entrée des chemins forestiers, pour permettre à la faune une quiétude et de demeurer dans les secteurs. Les chemins forestiers augmentent la pression de chasse. Trop fréquenté, cela ne fait que nuire au déplacement entre les forêts connectées. Des coupes forestières ont eu lieu en 2016-2019, dans ces secteurs. Les travaux de scarifications et plantations sont récents. Ce qui fait que de nouvelles coupes vont causer un dénudé qui s'apparentera à des coupes totales. Vous devez appliquer la règle du 7m dans ce secteur. Impact majeur, pour la qualité de la villégiature, de la chasse et de la valeur des chalets touchés par les coupes. Déjà qu'il y a beaucoup de coupes dans ce secteur et que nous y constatons une grande dégradation de la faune. Plusieurs secteurs de ravages hivernaux détruits et de zones de site nourriciers fréquenté régulièrement, année après année. Le cheptel des orignaux en souffre ! Le manque de forêt connecté du secteur, nuire à la capacité de la faune d'y demeurer, pour ses besoins fondamentaux. De ce fait, cela impacte grandement les autres utilisateurs de la forêt, tel que les chasseurs, trappeurs. Ceux-ci ne reçoivent pas de baisse des coûts des permis, en lien avec la dégradation de leurs activités, lucrative pour la région aussi.
Anonyme	est-ce possible de contourner le village de chalet qu'il y a dans ce secteur?
Anonyme	Des coupes forestières ont eu lieu récemment dans ces secteurs en 2016-2019, Il y a eu un impact majeur, pour la qualité de la villégiature, de la chasse et de la valeur des chalets touchés par les coupes. Nous constatons une grande dégradation de la faune, plusieurs secteurs de ravages détruits et des sites nourriciers fréquenter régulièrement. Le cheptel des orignaux en souffre ! Nous avons constaté une baisse marquée des orignaux dans ces secteurs. La récolte de chasse est de plus en plus difficile suite à ces coupes forestières.
Anonyme	Nous possédons 4 plateformes de chasse à l'orignal dans ce secteur et apprécierions que l'activité chasse soit tenu en compte dans la planification des travaux. Nous entretenons ses chemins et ponceau à nos frais à tous les ans et apprécierions qu'ils soient toujours en bon état après les travaux.

	Nous possédons une plateforme de chasse à l'orignal dans ce secteur et apprécierions que la planification des travaux tienne en compte l'activité chasse à l'orignal
Anonyme	Mise en contexte : Lorsque l'on regarde une photo Google Earth récente du territoire en formant un carré avec des côtés de 25km qui entourent le lac François au centre on se rend vite compte que le territoire a été déjà pas mal récolté. Pour les riverains et les usagers de la région ça fait déjà plusieurs années que l'ensemble du « carré de sable » pour pratiquer différents loisirs se rétrécit de plus en plus. Je comprends bien que l'industrie du bois doit récolter son dû pour prospérer mais au vu de l'ensemble serait-il possible d'en laisser un petit bout pour le plaisir de vivre dans un semblant de petit territoire naturel? Loisirs : pas besoin d'être un spécialiste pour se rendre compte que les loisirs qui sont pratiqués tel que : la pêche, la petite chasse, la chasse au gros gibier, les randonnées en nature, les randonnées en vélos de montagne, les balades en quad, la photo, l'initiation de nos petits enfants à la forêt, le plaisir de voir autour du lac une parcelle de forêt intacte. Tout ce qui vient d'être énuméré sera touché d'une façon importante. Tout repousse...me direz-vous, oui d'ici 15 à 20 ans le tout commencera à reprendre ces droits mais dans mon cas j'ai 67 ans et disons que j'ai plus de chance de servir d'engrais lorsque ça deviendra plus intéressant. Histoire bizarre : cela fait 60 ans que nous avons un chalet au lac à François, je me souviens étant plus jeune que les forestières, lors de nouvelles coupes dans le coin, promettaient toujours une approche sensée, disaient que les chemins seraient mieux qu'avant, que c'était bon pour régénérer la forêt etc, etc. En fait, nous étions toujours déçus après qu'ils aient fait leur récolte. Bizarrement la science et les connaissances ont drôlement avancées depuis 60 ans dans la société en général, mais on dirait qu'en foresterie au Québec il ne s'est rien passé...À moins que ce soit un choix délibéré et politique pour favoriser les compagnies forestières? Serait-il possible que les usagers aient un certain poids politique aussi un jour? Impact visuel : quand on regarde le plan de coupe il est facile de constater qu'il y aura un fort impact visuel, que ce soit pour la vue du lac en général et ce de tous les points de vue, que ce soit dans nos propres cours en regardant vers l'intérieur de ce qui était la forêt. Je crois que même nos petits chemins forestiers qui ont leurs charmes et qui nous satisfont amplement risque de devenir une route élargie (pourquoi pas couper quelques arbres de plus... pour les gros camions de plus en plus gros d'ailleurs). Impact environnemental : Le lac François est un lac de tête qui est alimenté par une multitude de petites sources qui arrivent directement de la forêt tout autour du lac de façon presque homogène. Ne croyez-vous pas que durant le processus d'abattage ces petits ruisseaux soient pollués ou détruits? Ne croyez-vous pas qu'une fois la coupe effectuée, le système hydrologique autour du lac sera complètement perturbé pour plusieurs années étant donné que c'est un lac relativement fragile vu la pression qu'il subit déjà (16 chalets, anciennes normes)? Les scientifiques disent que l'écoulement des eaux ne doit pas être modifié si on veut conserver la santé du lac. Utilisateur payeur : je paye un bail depuis près de quarante ans, est-ce qu'un peu de considération est trop demandé? Nous sommes 16 dans ce petit secteur, c'est une zone relativement petite, ne croyez-vous pas que cette coupe fera plus de tort que de bien? Quelle sera la portion de bénéfices qui restera: des usagers frustrés et malheureux pour quelques dollars à une industrie qui est à mon sens déjà très bien traitée. Conclusion : comme citoyen j'aimerais que cette consultation soit prise avec tout le sérieux qu'elle suscite auprès des utilisateurs. Pour ma part je ne suis pas un scientifique, mais en 2022 nous avons quand même accès à beaucoup d'informations sérieuses au niveau des impacts des coupes forestières. Étant moi-même une partie prenante de l'écosystème que vous vous préparez à modifier, je

	considère être une excellente source d'information sur l'impact de votre action. Merci de considérer mes réflexions dans l'évaluation de ce dossier qui me tient à cœur.
Anonyme	Déjà qu'il y a beaucoup de coupes dans ce secteur et que nous y constatons une grande dégradation de la faune. plusieurs secteurs de ravages hivernaux détruits et de zones de site nourriciers fréquenter régulièrement, année après année. Le cheptel des originaux en souffre ! Le manque de forêt connecté du secteur, nuire à la capacité de la faune d'y demeurer, pour ses besoins fondamentaux. De ce fait, cela impacte grandement les autres utilisateurs de la forêt, tel que les chasseurs, trappeurs.
Anonyme	Bonjour, j'aimerais faire une demande de modification de coupe forestière situé dans la montagne en face de mon chalet au lac Arc-en-ciel sur le Zec La Lièvre. Merci
Anonyme	Je suis préoccupé par la protection de l'état des chemins et sentiers (les tracés apparaissant ici sont carrossables en VTT et encore utilisés fréquemment, mais ne correspondent pas aux nouveaux chemins construits dans le secteur). Je sais que la machinerie faisant la préparation de terrain peut endommager gravement les chemins et sentiers et donc j'aimerais une attention particulière à cet aspect de leur part lors des opérations afin de maintenir l'accès à mon campement et au territoire par le réseau existant (qui a déjà eu la vie dure lors des opérations de récolte en 2020). Merci!
Anonyme	Le chemin passe sur nos terrains de chalet. La réfection du chemin ferait en sorte que notre chalet se retrouverait dans le chemin. Si pas d'autres options que de passer par là, communiquez avec nous. Merci
Anonyme	Je suis propriétaire d'un camp au Lac du guillemot et je récolte mon bois de chauffage dans la nouvelle zone de coupe.....est-ce que du bouleau sera laissé debout pour que je puisse continuer de le récolté pour mon chauffage annuel et est-ce que je pourrai avoir un permis spécial pour pouvoir le récolter?
Anonyme	Nous possédons un chalet familial au lac François depuis 60 ans et nous ne pouvons que constater que notre secteur de villégiature a été grandement affecté par différents projets : les bleuetières, les nombreuses coupes forestières et la pollution lumineuse des serres Toundra.
Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)	Objet : PRÉOCCUPATIONS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LES PAFIO - Plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) pour le territoire public du Saguenay-Lac-Saint-Jean Monsieur, Madame, L'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR), ainsi que ses membres concernés (les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine), ont pris connaissance des PAFIO (consultation publique 2022) des UAF 024-51, 025-71 et 027-51. Par la présente nous désirons vous faire part de nos préoccupations et demandes. À l'intérieur de ces UAF se trouvent les secteurs d'appartenance des corporations de la MRC de MariaChapdelaine, soit en périphérie et à l'intérieur des limites municipales. Les corporations locales de développement en milieu forestier de la MRC de Maria-Chapdelaine forment maintenant douze OSBL qui sont actives pour la majorité depuis le début des années 1990 : le Comité de développement de Girardville, le Comité forêt environnement de Saint-Thomas-Didyme, la Corporation d'aménagement forêt Normandin, la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette, le Comité forêt habitée SaintEdmond-les-Plaines, les Jardins forestiers de Saint-Stanislas, l'Association régionale de développement unifié, la Corporation de développement des ressources de Sainte-Élisabeth-de-Proulx, l'Association de Développement Saint-Eugène, la Corporation de développement Économique et Communautaire de Saint-Augustin, la Corporation de soutien économique de Péribonka et la Société de

	développement de Ste-Jeanne-d'Arc. En 2000, les corporations se sont dotées d'une expertise technique regroupée : l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR). Actuellement, en partenariat avec la MRC de Maria-Chapdelaine, AGIR et les corporations travaillent sur un projet de Forêt de proximité. Suite à la réponse que nous avons reçue de votre part lors de la dernière consultation publique PAFIO de 2021, les corporations locales membres d'AGIR ont toujours le désir de participer activement à la planification de leurs activités en forêt publique. La mesure d'harmonisation que nous avons convenue (217_DH_02571_078) dans laquelle le MFFP nous transmettrait, en début de son processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement, nous aidera assurément à émettre des préoccupations plus spécifiques. Pour nous l'ensemble de la zone délimitée pour la forêt de proximité est importante, et notre objectif est de s'assurer que nos membres puissent poursuivre leur mission d'économie sociale pour maximiser les retombées pour nos communautés, et ce, à long terme. Notre approche est de continuer à travailler en collaboration avec les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), dans l'identification des secteurs d'interventions potentiels (SIP). Cependant, l'exercice n'est pas toujours possible et plus l'exercice d'intégration entre les BGAs est complexe, plus il est difficile pour nous de s'impliquer dans la planification. Par conséquent, il revient donc au MFFP de s'assurer que nos préoccupations soient respectées. Nos relations de confiance avec les différents usagers du territoire avec qui nous travaillons depuis longtemps sont très importantes pour nous et nous souhaitons assurer la pérennité de nos activités dans les parties sud des UAF concernées. Nous sommes toujours disponibles pour fournir des informations et suggestions aux aménagistes ceci afin de nous assurer que le découpage et la répartition dans le temps et l'espace des SI correspond à nos préoccupations. Donc, considérant la possibilité de la création de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine, considérant que les activités des corporations ainsi que le projet de forêt de proximité sont appuyés politiquement par le milieu local et régional, considérant que depuis plus de 25 ans, en tant qu'OSBL, les corporations sont actives dans le développement socioéconomique, considérant que le maintien du volume des activités annuelles permet des retombées locales pour les corporations dans leur milieu, considérant que le MFFP est responsable de la planification opérationnelle, il est primordial de s'assurer de préserver dans le temps et dans l'espace un capital forestier au sud des UAF concernées afin que nous puissions poursuivre notre mission à court, moyen et long terme. Après consultation et analyse des PAFIO déposés, voici nos principales recommandations : • De maintenir la mesure d'harmonisation dans laquelle le MFFP nous transmet, au début du processus de découpage de chantier, un SIP découpé partiellement. Cette façon de faire nous permettra d'émettre des recommandations plus précises. Il serait également intéressant de connaître les détails des traitements planifiés pour chacun des secteurs en consultation. L'objectif de cette approche est de pouvoir vous soumettre nos préoccupations (suggérer des modalités) plus précises lorsque viendra le moment de découper plus finement les secteurs d'opérations. Considérant le contexte de gestion intégrée des ressources dans les parties sud des UAF, les corporations suggèrent d'utiliser des modalités et des approches de consultation particulières pour la planification de ces zones qui sont fortement utilisées. Notre connaissance des territoires et des dynamiques locales pourrait nous permettre de vous aider dans plusieurs cas.
--	--

- Même si l'épidémie de TBE semble ralentir, nos membres sont toujours préoccupés par la quantité des massifs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Par conséquent, il sera important pour les aménagistes du MFFP de considérer et d'analyser le maintien à long terme d'un capital forestier sur le territoire projeté de la Forêt de proximité de Maria-Chapdelaine même si nous devons récupérer certains secteurs gravement affectés par la tordeuse. C'est pourquoi nous aimerions qu'un nouveau calcul de possibilité de la forêt de proximité (consolidé avec les UAFs concernées) soit effectué à court terme par le BFEC, afin d'avoir l'heure juste sur la situation et ensuite définir ensemble une stratégie spécifique à cette zone. Il est impératif pour nous de maintenir un capital forestier qui permettra la récolte des volumes annuels historiques des corporations sur leurs territoires d'appartenance et de s'assurer de maintenir un capital de ressources forestières sur le territoire projeté de la forêt de proximité de la MRC Maria-Chapdelaine dans le but de maintenir la rentabilité du projet (voir la fiche 5.01A de la TLGIRT, fiche enjeux et solutions « Forêt de proximité »). Dans le contexte particulier des plans spéciaux de TBE, il faudra être très vigilant afin de respecter les cibles identifiées. Toujours en lien avec la récupération des peuplements affectés par la TBE, nous croyons qu'il serait logique de prioriser la récolte des peuplements affectés avant de récolter des peuplements très peu ou pas affectés, toujours dans l'optique de ne pas empiéter sur le capital forestier pour le futur.
- Nos membres sont également inquiets par rapport à la nouvelle approche de planification dans les domaines de la sapinière (OSS). Ce nouveau modèle de répartition des interventions forestières dans le domaine de la sapinière à bouleau jaune et à bouleau blanc n'est peut-être pas toujours compatible en forêt de proximité. Par conséquent, il serait très important de considérer lors de la planification, l'intensité et la répartition des SIP commerciaux. Il faudra donc porter une attention particulière à cette nouvelle approche qui pourrait avoir comme effet de récolter trop intensivement des secteurs à proximité des municipalités qui sont des secteurs fortement utilisés à différentes fins. Il serait prudent selon nous que vous optiez dans ces secteurs pour une approche de répartition dans le temps et dans l'espace sur plusieurs années plutôt que de récolter intensivement un important volume sur une seule année par exemple. Donc, il faudra apporter une attention particulière lors du découpage des SIP situés dans la zone de forêt de proximité. Un patron de récolte de type mosaïque serait assurément plus adapté pour les parties situées au sud des UAF (Zone de forêt de proximité). Cette préoccupation est générale et elle est applicable sur l'ensemble du territoire de forêt de proximité. Annuellement, à l'image de notre rencontre du 23 février dernier, nous aimerions avoir une rencontre avec le MFFP pendant la période de consultation publique afin de regarder ensemble le portrait ou l'état de situation des UTA et des COS qui touchent la zone de forêt de proximité en lien avec la fiche 5.01A de la TLGIRT. Ces zones correspondent à des secteurs importants pour nos collectivités. En lien avec la mesure d'harmonisation (217_DH_02571_078), nous aimerions être consultés sur le découpage des SI des secteurs au sud des UAF.
- Nous constatons également qu'en ajoutant les consultations antérieures à celle de 2022, la quasi-totalité du territoire qui nous concerne est consultée. Cette situation nous amène encore une fois à réitérer notre demande d'être consultés lors de la préparation des programmations annuelles de récolte (PRAN). Nous sommes

	satisfaits de votre proposition issue de la dernière consultation publique et sachez que nous sommes toujours disponibles pour travailler en collaboration avec vous. Nous attendrons des nouvelles sur la façon dans laquelle nos préoccupations seront considérées. Veuillez agréer nos sincères salutations.
Association des amis du lac des commissaires	Bonjour je suis dans le CA de notre comité qui représente une 60aine de chalet dans votre secteur de coupe et j'ai eu des questionnements concernant votre nouveau secteur de coupe. De plus je suis le terrain le plus près de votre secteur de coupe, et on se demandait si vous avez une idée des dates que vous allez venir dans notre secteur et aussi concernant l'entretien des chemins du fait que nous nous cotisons pour les entretenir.
Club auto-neige Chibougamau Inc.	Harmonisation sur chemins multiusage
Club de motoneige Caribou-Conscrits	Planification des entrepreneurs en avance le plus possible. Harmonisation sur l'utilisation des chemins forestier en saison hivernale seulement. Harmonisation sur l'utilisation des chemins multiusages.
Club de motoneige Dolbeau-Mistassini Inc.	Harmonisation sur chemins multiusage
Club de moto-neige Les Loups du Nord Inc.	Harmonisation sur chemins multiusage
Club de motoneigistes Lac-Saint-Jean Inc.	Harmonisation sur chemin multiusage
Club du lac François Inc.	Au nom des membres du club lac François inc., nous faisons une demande formelle d'analyse de l'impact de coupes forestières projetées sur l'encadrement visuel des chalets autour du lac à François
Club du lac François Inc.	Québec, 15 février 2022 À : Madame Anny Bisson, Chef de l'unité de gestion du MFFP du Québec à St-Félicien et Roberval. Madame Bisson, Dans le cadre de la consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) au Saguenay-Lac-St-Jean du 8 février au 4 mars 2022, je vous sou mets quelques réflexions et demandes. Notre intervention s'intéresse particulièrement au projet de coupe de régénération dans le pourtour du lac à François situé à l'ouest de St-Félicien, accès via le chemin de la Lyonne. Il y a une soixantaine de chalets le long et aux environs du chemin de la Lyonne et de la rivière à l'Ours. Ces résidents, payeurs de taxes (bail et taxes municipales MRC et scolaires), sont directement touchés par le déboisement grandissant de la forêt dans leur secteur. En effet, au cours des dernières années, des opérations forestières de récolte de bois ou de déboisement pour l'établissement de bleuetières ont laissé de grandes surfaces vides de tout couvert forestier : les coupes à blanc, ça existe encore! Vous n'avez qu'à regarder une carte satellite du secteur concerné pour vous en convaincre. Les conséquences peuvent être néfastes lorsqu'un pourcentage aussi important de la forêt est coupé dans un temps si rapproché. Conséquences sur la faune, la chasse

	et la pêche, sur la température, sur l'hydrologie, sur la villégiature, sur la fragilité aux infestations d'insectes. Sur la faune, la chasse et la pêche. Nous n'avons pas besoin d'être biologistes pour comprendre que la diminution et le morcellement du couvert forestier auront des effets négatifs sur la faune et par conséquent sur la chasse et la pêche. Les grands mammifères (orignaux, chevreuils et ours) auront à parcourir de grandes distances à découvert pour rejoindre leur site de mise bas, d'alimentation et d'hivernation sans compter les difficultés à se protéger des prédateurs! De la même manière, le petit gibier verra son territoire rétrécir ce qui entraînera une diminution du cheptel et par conséquent de ses prédateurs. Pour la pêche, nous verrons plus loin comment les changements de température et de l'hydrologie influenceront celle-ci. Sur la température. Nous connaissons déjà les perturbations climatiques qui, à l'échelle de la planète, nous affectent. Au niveau local, la déforestation a aussi des impacts majeurs. Ainsi les vents et le soleil profiteront de grands espaces pour chauffer les sols, les assécher. Les épisodes de bourrasques augmenteront abattant des arbres encore plus! De la même façon, les épisodes de pluies torrentielles seront plus fréquents augmentant les risques de débordement des ruisseaux et rivières sans compter l'érosion conséquente de ces sols fragiles. Et, à contrario, il y aura des épisodes de sécheresse augmentant les risques de feux de forêt! Ces différents épisodes auront des conséquences funestes sur la faune aquatique car la température de l'eau, des lacs et des rivières sera augmentée perturbant ainsi l'habitat de cette faune et accélérant l'eutrophisation des lacs. Et, conséquemment, la pêche sportive sera fortement dérangée! Sur l'hydrologie. Nous en avons parlé précédemment, l'effet de ruissellement, le débordement éventuel des ruisseaux et rivières lors de grosses pluies ou, au contraire, l'assèchement de ruisseau ou la baisse dramatique des rivières auront des conséquences sur la faune aquatique. Sur la villégiature. Autant un bail de villégiature est assorti de conditions sévères et nécessaires à la préservation de l'environnement, autant le bailleur, i.e. le gouvernement, doit rencontrer ses obligations : le locataire doit pouvoir jouir d'un environnement lacustre et forestier adéquat qui reflète l'état des lieux au moment de l'attribution du bail! Est-ce le cas? Le ministère tient-il vraiment compte de ce fait? À la lumière de ce qu'on voit sur la carte projetant les futures coupes autour du lac François, nous en doutons! Une bande de 60 mètres de protection de coupes ne correspond certainement pas aux attentes d'un occupant d'un terrain sous bail. Qu'en est-il du concept d'encadrement visuel tel que défini à l'article 13 du règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État? « Un encadrement visuel de 3 km doit être conservé autour des lieux et territoire suivants 1-..... 8- un site de villégiature regroupé; 9-..... » Sur la carte identifiant les secteurs projetés de coupe de régénération autour du lac à François, il est évident que les chalets situés sur la rive est du lac auront leur encadrement visuel (côté sud-ouest) perturbé et que les résidents du côté sud-ouest auront leur vue perturbée (nord-est). Ainsi une analyse de l'impact visuel devra être réalisée et les résultats nous être communiqués. Au nom des membres du club lac François inc., nous faisons une demande formelle d'analyse de l'impact de coupes forestières projetées sur l'encadrement visuel des chalets autour du lac à François.
--	--

Club Passe Partout Roberval Inc.	Harmonisation sur chemins multiusage
Pouvoirie Damville Inc.	La Pourvoirie Damville doit être consulté pour ces travaux. Nous avons des contraintes, objections et commentaires à émettre concernant ces coupes sur le territoire de la pourvoirie. Nous désirons être consulté sur la planification de toutes les opérations incluant la planification des points d'entrées sur le territoire et la construction de chemins etc. Merci, Samuel Bilodeau et Mario Bilodeau La Pourvoirie Damville doit être consulté pour ces travaux. Nous avons des contraintes, objections et commentaires à émettre concernant ces coupes sur le territoire de la pourvoirie. Nous désirons être consulté et rencontré sur la planification de toutes les opérations incluant la planification des points d'entrées sur le territoire et la construction de chemins etc. Merci, Samuel Bilodeau et Mario Bilodeau
Réserve faunique Ashuapmushuan	La consultation actuelle est très générale donc nos commentaires seront également de nature générale. Lorsque les secteurs d'interventions potentiels seront connus et mieux définis, nous pourrons émettre des commentaires spécifiques sur ceux-ci. Commentaires généraux En mai 2021 le MFFP a rendu public son Cadre de gestion des réserves fauniques. Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec. Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources. En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, afin d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan nous demandons que la planification forestière ne compromette pas la mission de conservation et de mise en valeur de la faune légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. Pour ce faire, le Ministère doit s'assurer que toutes les activités qui se déroulent sur le territoire de la réserve faunique soit, aux besoins, modulés de manière à ne pas compromettre les fins auxquelles ces territoires ont été délimités. Cette modulation découle des dispositions du plan d'affectation du territoire public (PATP) et plus particulièrement, selon les intentions gouvernementales et les

	objectifs spécifiques élaborés par le ministre responsable de l'affectation des terres du domaine de l'État spécifique au territoire de la réserve faunique. Selon le Cadre de gestion des réserves fauniques du MFFP, Le PATP attribue généralement une vocation multiple modulée aux réserves fauniques, lorsqu'elles ne sont pas autrement affectées. Cette vocation est définie comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources, assortie de modalités ou de règles adaptées aux conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières du territoire. Dans le contexte des réserves fauniques, cette condition particulière est la mission de conservation et de mise en valeur de la faune, légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. À cet égard, la planification d'activités doit, au besoin, être modulée, afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats. Selon le Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, les orientations gouvernementales invoquent que pour le territoire de la réserve faunique Ashuapmushuan, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à : - Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche; - Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques. En terminant, des projets de développement sont en réflexion pour les secteurs à proximité des lacs Éros, Ashuapmushuan, Dufferin et le long de la rivière Ashuapmushuan. Une attention particulière doit être apportée à ces secteurs.
Réserve faunique des Laurentides	Nos commentaires sont généraux, ceux-ci ont été transmis à Mme Dominique Tremblay responsable des travaux non commerciaux. Consultation du PAFIO 2022 UA 023-71 Travaux sylvicoles non-commerciaux Proposition de mesures d'harmonisation de l'UG 23 Réserve faunique des Laurentides Saison 2022 En mai 2021 le MFFP a rendu public son Cadre de gestion des réserves fauniques. Celui-ci présente les réserves fauniques comme des espaces de patrimoine collectif, où les activités de chasse, de pêche et de plein air se pratiquent dans un cadre naturel vaste et attrayant. Il actualise la vision du ministère quant à la mission de ces territoires, en réaffirmant et en précisant leurs rôles social, environnemental et économique en lien avec les régions du Québec. Cette vision mentionne que les réserves fauniques sont des territoires accessibles à la population du Québec pour la pratique d'activités liées à la faune et répondant à ses besoins de contact avec la nature. En veillant simultanément au maintien des populations fauniques et de leurs habitats, à la satisfaction des attentes sociales et à la vitalité économique des régions, elles sont des modèles de développement durable et de gestion intégrée des ressources. En raison de leur vocation, de leur mode de gestion et des nombreux usages qui coexistent sur leurs territoires, les réserves fauniques font face à plusieurs enjeux. Un de ses enjeux territoriaux prioritaires est la conciliation des multiples usages du territoire et des ressources afin de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, la considération de l'aménagement du territoire des réserves fauniques dans son ensemble est primordiale. Tout comme la mise en valeur des ressources naturelles, notamment forestières, la mise en valeur de la faune et des activités récréatives contribue au développement économique local et régional et à la création de richesse de façon renouvelable. Une gestion intégrée et concertée qui s'allie avec l'aménagement

	forestier permet de contribuer à créer une synergie dans les retombées socio-économiques issues du territoire. À cet égard, afin d'optimiser l'intégration des enjeux des réserves fauniques au processus de planification forestière lorsque des activités d'aménagement sont planifiées sur le territoire de la réserve faunique des Laurentides nous souhaitons que les mesures d'harmonisation ici-bas soient appliquées afin de moduler les interventions forestières sur le territoire. Cette modulation, s'effectue selon les dispositions du plan d'affectation du territoire public (PATP) et plus particulièrement, selon les intentions gouvernementales et les objectifs spécifiques élaborés par le ministre responsable de l'affectation des terres du domaine de l'État spécifique au territoire de la réserve faunique des Laurentides. Selon le Cadre de gestion des réserves fauniques du MFFP, Le PATP attribue généralement une vocation multiple modulée aux réserves fauniques, lorsqu'elles ne sont pas autrement affectées. Cette vocation est définie comme une utilisation polyvalente des terres et des ressources, assortie de modalités ou de règles adaptées aux conditions environnementales, paysagères, culturelles, sociales ou économiques particulières du territoire. Dans le contexte des réserves fauniques, cette condition particulière est la mission de conservation et de mise en valeur de la faune, légalement accordée aux réserves fauniques par la LCMVF. À cet égard, la planification d'activités doit, au besoin, être modulée, afin d'assurer le maintien des populations fauniques et la qualité de leurs habitats. Selon le Plan d'affectation du territoire public de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean, les orientations gouvernementales invoquent que pour le territoire de la réserve faunique des Laurentides, il faut utiliser le territoire et les ressources dans un contexte de mise en valeur de la faune. Pour ce faire, les objectifs spécifiques qui se rattachent à cette intention indiquent qu'il faut adapter la gestion du territoire et des ressources naturelles de manière à : § Protéger les habitats essentiels au maintien et à la mise en valeur du potentiel faunique nécessaires aux activités de chasse et de pêche; § Maintenir la qualité des paysages visibles à partir des sites d'hébergement commercial ou des équipements collectifs reconnus pour leur soutien aux activités récréatives ou touristiques. Pour avoir accès aux demandes d'harmonisation spécifiques, consulté Mme Dominique Tremblay.
Zec des Passes	Le RADF doit être respecté à la lettre dans ces secteurs. Secteur à fort potentiel halieutique. Secteur à omble de fontaine indigène en allopatrie. Les bassins versants et tous les cours d'eau doivent être protégés. La Zec des Passes doit être informée de toute intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. L'administration de la Zec des Passes demande qu'avant chaque saison d'opération (hiver ou été), les bénéficiaires communiquent avec les responsables de la Zec des Passes afin de planifier l'utilisation des différents chemins d'accès aux différents secteurs de coupe. Aussi, les entreprises doivent prendre en considération l'utilisation de beaucoup de chemins secondaires par les chasseurs et pêcheurs. Une problématique souvent observée lorsque les entreprises récoltent le bois en hiver et ces chemins secondaires sont trop souvent gravement endommagés et inutilisables

	au printemps à la suite de l'utilisation ou la modification du chemin. La Zec des Passes doit trop souvent intervenir pour ce type de problématique. Zone de forte concentration de villégiateurs. Plusieurs baux de villégiature et l'encadrement visuel doivent être protégés en plus des différents accès. Secteur récréotouristique d'importance de la Zec des Passes. Plusieurs investissements ont été réalisés pour le développement de nouvelles infrastructures et pour l'accès à ce secteur. Préserver les bandes de protection et optimiser le potentiel avec un bon encadrement visuel. La Zec des Passes doit être informée de tout intervention commerciale ou non commerciale sur son territoire afin de trouver une mesure d'harmonisation qui permettra de minimiser les impacts durant la période de chasse au gros gibier. Harmoniser les opérations en demandant aux bénéficiaires de consulter systématiquement la Zec des Passes pour toute planification de construction de ponts ou ponceaux. Limiter au maximum le transport de bois durant les périodes estivales en raison des nombreuses pratiques récréatives en particulier au site de camping aménagé de la Zec des Passes. Notre organisme a des besoins spécifiques pour tous ses utilisateurs et trop souvent les entreprises forestières qui opèrent ne considèrent pas les nombreuses demandes de la Zec des Passes afin d'éviter d'endommager les chemins ou de nuire à certaines activités de prélèvement faunique. Le PAFIO n'est qu'un outil de communication limité. Nos demandes sont trop souvent ignorées ou référées au RADF pour ce qui est des balises réglementaires. La Zec des Passes demande un meilleur suivi et contrôle du MFFP pour les activités de récoltes afin de minimiser l'impacts des récoltes intensives sur le territoire. Le RADF doit être respecté à la lettre dans ces secteurs. Secteur à fort potentiel halieutique. Secteur à omble de fontaine indigène en allopatrie. Les bassins versants et tous les cours d'eau doivent être protégés. Très très important. Plusieurs éléments à considérer. Ce secteur est un secteur à fort potentiel pour la pêche au Doré jaune. Les lacs Clary et Petit Clary sont deux joyaux de la Zec des Passes pour la pêche au doré. Les bassins versant qui seront récoltés devront être doublement valorisés et protégés. Ces plans d'eau sont des endroits à fort potentiel de villégiature et de récréotourisme. Important de retenir que le lac Moffatt est un secteur récréotouristique de la Zec des Passes pour toutes activités. Nous avons un pavillon d'accueil, un camping aménagé et des unités d'hébergement. La Zec des Passes demande à limiter tout exploitations dans un rayon de 2 km de ce site et à limiter le transport de bois pour la sécurité des visiteurs.
--	--

ANNEXE 3 : Tableau synthèse des commentaires reçus sur le processus de consultation

Commentaires reçus sur le processus de consultation
Très bien :-)
Les commentaires ne sont pas facilement réalisables.
Très bien, merci de la transparence et de nous permettre de faire part de nos préoccupations.
La Pourvoirie Damville doit être consulté pour ces travaux. Nous avons des contraintes, objections et commentaires à émettre concernant ces coupes sur le territoire de la pourvoirie. Nous désirons être consulté et rencontré sur la planification de toutes les opérations incluant la planification des points d'entrées sur le territoire et la construction de chemins etc. Merci, Samuel Bilodeau et Mario Bilodeau
Le processus est super important. Les opérations forestières sont très importantes dans le développement et la protection du territoire de la pourvoirie.
Facile de présenter les commentaires et les localiser. Merci.
Excellent processus. On peut être fier d'avoir un tel processus de gestion du territoire.
Je ne comprends pas que les personnes possédant des baux de location ne soient pas informées lors que de telle coupes sont prévues !!
Je n'arrive pas à comprendre comment de telle coupes ne soient pas partagées aux propriétaires de baux du secteur. Je crois qu'il est de notre droit d'avoir ces informations et de pouvoir si opposer.
Je n'ai pas évident d'avoir l'information. Par chance que notre président de Club était informé.
J'apprécie que le Ministère tienne une consultation publique, j'ose espérer que le publique sera entendue par contre.
J'ai honnêtement peu d'espoir que mes commentaires soient considérés. Les forestières sont puissantes et le gouvernement caquiste se soucie très peu des richesses qui ne peuvent pas être mesurées en \$\$, encore moins de l'environnement. Je pense que les gens au ministère n'auront pas le choix de réaliser ce plan.
Le principe est bon en théorie. En pratique, tout semble déjà joué d'avance.
Intentions louables, mais j'ai hâte de voir comme citoyen ce qui en ressortira.
Aucune information n'est transmise aux locataires de baux du secteur! Ce sont pourtant ceux qui connaissent le mieux la forêt.
On a été informé par hasard et c'est quelque chose que si ça va de l'avant ça brise nos vies. Nous aurions pu être interpellé directement étant donné que nous sommes propriétaires résident et nous avons un bail avec le Ministre
Je suis heureux que les villégiateurs puissent partager leur connaissance du territoire pour éviter de détruire des écosystèmes fragiles et diminuer le plaisir qu'on a à aller dans le bois.
On n'est pas trop consulté je l'ai appris par un ami sur Facebook
très apprécier au moins on peut se faire entendre
on devrait recevoir un pamphlet avec adresse du site internet de consultation à l'achat d'un permis de chasse et de pêche
Facile d'accès en espérant que la consultation n'est pas factice
Bonne idée de pouvoir la faire par Internet. C'est plus simple et meilleure vision des secteurs.
Pas pour le moment
Vous informez cela ne ressemble pas à une consultation. Je crois vraiment qu'il y a place à améliorer la façon de faire les consultations et les coupes de bois. Je comprends aussi les enjeux économiques pour la région, mais ce sont des terres publiques et je suis autant propriétaire que vous. Nous sommes sur le terrain et je vois la dégradation de la nature,

Commentaires reçus sur le processus de consultation

animal et poisson. Les Cie forestière ont coupé le chemin pour me rendre à mon chalet et ont refait un autre avec du sable mou qui nous donne de la difficulté. En plus une chance que nous sommes arrivés là et que la pelle était là encore sinon il n'aurait rien fait et plus possible pour nous d'aller au chalet. Wow Bravo !! Aujourd'hui nous sommes pris avec ça, ce sont des couts pour nous et vous ne fait rien. Bravo vraiment une bonne écoute. Une consultation est écoutée et respectée les autres utilisateurs et agir de la sorte que tout le monde y trouve son compte.

Sur l'industrie.

Nous sommes conscients de l'importance de l'industrie forestière dans la région et que les réformes et le recyclage de cette industrie, malgré une prise de conscience, évoluent très lentement.

Il est quand même troublant de voir une compagnie racheter en 2016 une usine fermée (usine de panneau de Chambord) depuis 2008 et la rouvrir en 2021 parce que les conditions sont favorables (\$). Mais, lorsque ces conditions changeront (--\$), qu'arrivera-t-il? Est-ce que ça vaut le coût d'épuiser la forêt pendant quelques années et ensuite, on ferme l'usine et au revoir!

Bien sûr depuis les années 80, le ministère oblige les forestières à reboiser, c'est bien! Mais les plantations monospécifiques créent souvent d'autres types de problèmes comme des infestations d'insectes qui peuvent ravager, dans ces cas, une forêt entière. Même parfois, on plante une espèce non dominante ce qui a pour effet de voir une mortalité importante des jeunes plants! À cause d'un sol ou de conditions inadéquates. La pérennité de la forêt, les avantages de traiter durablement l'environnement forestier (éviter les coupes à blanc, reboisement multispécifique, paiement du coût réel des récoltes de bois par l'industrie etc.) l'emportent largement sur l'exploitation égoïste des multinationales. Nous pouvons croire que le tourisme de villégiature, de la pêche et de la chasse apportent des avantages économiques, écologiques et humains beaucoup plus durables et plus pérennes.

Pour toutes ces raisons et en particulier à cause de l'encadrement visuel devant être conservé, nous vous demandons de revoir le plan de coupe de régénération prévu autour du lac à François.

Bien à vous,

André Hamel, président du club lac François Inc., Léon Laliberté, secrétaire du club lac François Inc. et Guillaume Noël membre et conseiller.

J'ai participé à la consultation publique virtuelle ; tout d'abord on nous avise que le meilleur moyen de faire parvenir nos commentaires et suggestions, sont par ce processus de point sur la carte via Forêt Ouverte. De quoi se demander à quoi sert cette rencontre alors. On prend beaucoup de temps à nous présenter le Plan grossièrement, que des détails des secteurs choisis pour comprendre le principe du PAFIO, mais pas possible d'avoir les détails fins des secteurs qui préoccupe les gens présents. De quoi se demander à quoi sert cette rencontre alors.

Ces présentations, tout de mêmes nécessaires, prennent trop de temps et n'en laisse pas suffisamment pour les questions. Je rappelle qu'on parle de consultation. De quoi se demander à quoi sert cette rencontre alors. — Suggestion : prévoir plus de temps, pour laisser le temps au gens de s'exprimer librement, pour l'ensemble de leur intervention désirée. Suggestion 2 : Il devrait y avoir une autre consultation, celle qui permettrait d'être consulté, après l'analyse détaillé et décision à rendre des secteurs de coupe visé. Soit, le résultat après avoir tenu compte des commentaires, des coupes précédentes, régénération, info LIDAR (étape PAFIT, je crois). Cela permettrait aux gens de comprendre pourquoi le secteur est retenu et nous pourrions émettre nos commentaires, pour une dernière adaptation de vos sélections.

J'ai déjà participé à une consultation publique, et je suis très satisfait du processus et du résultat.

C'est très apprécié de pouvoir faire des commentaires

Commentaires reçus sur le processus de consultation

Commentaire 1 : Protection des Érablières Nordiques situés au Saguenay lac St-Jean. Les Érablière Nordique sont des peuplements exceptionnels qu'il faut protéger. Je demande donc au MFFP de protéger les Érablières Nordiques en interdisant toute récolte forestière dans la bande de 30 mètres de protection. Il ne faut pas que les Érablières Nordiques devienne des îlots de Forêt. Si les Érablière deviennent des îlots de forêt, il va se produire des changements de température qui vont altérer le peuplement. Les risques de chablis vont augmenter, les orignaux vont détruire les gaules d'érable, les pics maculés vont s'attaquer aux seuls érables qui restent, de plus il devient impossible pour le responsable de l'érablière de protéger celle-ci de l'intrusion des motoneiges et vtt qui vont circuler partout dans l'érablière. Transformer les Érablières Nordiques en îlots forestier est une très mauvaise chose à faire. Merci Charles Villeneuve

Notre organisme a des besoins spécifiques pour tous ses utilisateurs et trop souvent les entreprises forestières qui opèrent ne considèrent pas les nombreuses demandes de la Zec des Passes afin d'éviter d'endommager les chemins ou de nuire à certaines activités de prélèvement faunique. Le PAFIO n'est qu'un outil de communication limité. Nos demandes sont trop souvent ignorées ou référées au RADF pour ce qui est des balises réglementaires. La Zec des Passes demande un meilleur suivi et contrôle du MFFP pour les activités de récoltes afin de minimiser l'impacts des récoltes intensives sur le territoire.

En espérant que certaines demandes soient considérées